

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Je ne me préoccupe pas de cette question durant la période des questions uniquement, monsieur l'Orateur; je m'emploie quotidiennement à y trouver une solution. Voilà pourquoi nous sommes parvenus à obtenir plus d'un demi-milliard de dollars du Conseil du Trésor, que nous consacrerons à des programmes de création directe d'emplois. C'est pourquoi j'ai jugé qu'il serait plus approprié de faire un meilleur usage des fonds de l'assurance-chômage et de nous occuper de mettre au point des programmes de formation, de partage des emplois et de création d'emplois. C'est pourquoi le ministre des Finances a présenté un programme de dégrèvements fiscaux à l'emploi.

Nous dépensons un peu plus de 700 millions de dollars à cette fin. Certains diront que nous devrions dépenser plus, mais je ferai remarquer que ces fonds proviennent des chèques de paye des travailleurs, des gens qui disent: «Ne dépensez pas plus qu'il ne faut; ne contribuez pas à la hausse de l'inflation, ce qui serait néfaste à notre productivité et finirait par entraîner une hausse du chômage». Les sommes qu'il faut dépenser et la façon dont il faut les investir sont des questions de jugement.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Les chômeurs canadiens sont mon grand souci, à l'instar, je crois, de la plupart des députés. Permettez-moi de présenter la situation de la façon suivante: l'année dernière, il aurait fallu créer 129,000 nouveaux emplois de plus pour absorber la croissance de la population active. C'est bien simple et le ministre doit sûrement comprendre cela. Il est évident que les programmes du gouvernement ne peuvent même pas soutenir le rythme de croissance de la population active. Quelles sont, dans les circonstances, les intentions du ministre? Va-t-il se contenter de programmes qui, manifestement, ne peuvent pas tenir compte de la croissance de la main-d'œuvre, ou atténuer l'augmentation du chômage, ou va-t-il recommander à ses collègues du cabinet de nouveaux programmes, par exemple des programmes de travaux publics, afin de juguler le problème dès maintenant?

Une voix: Toujours la même question!

M. Cullen: C'est justement parce que le gouvernement se préoccupe de la question que nous avons mis sur pied toute une série de nouveaux programmes. Par contre, le député, lui enlève aux personnes concernées tout espoir d'amélioration. Je crois que l'élément de croissance économique que nous avons inclus dans le programme Canada au travail est une mesure positive. Je crois que mes rencontres avec les ministres de l'Ouest pourraient se révéler très fructueuses. Nous avons mis en place toute une série de mesures destinées à aider les personnes dont je me soucie tout autant que le député.

* * *

● (1427)

LES POSTES

LA LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE—L'APPARENTE
CONTRADICTION ENTRE LES PROPOS DU MINISTRE ET LES
PROPOSITIONS MINISTÉRIELLES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Postes. Il a déclaré à la Chambre lundi qu'il n'avait pas l'intention de faire quoi que ce soit qui puisse nuire aux postiers ou à la livraison

Questions orales

du courrier à domicile. Le ministre peut-il confirmer que les plus hauts fonctionnaires du ministère, y compris le sous-ministre, étudient actuellement des propositions visant à restreindre la livraison du courrier aux anciens et aux nouveaux domiciles? En l'occurrence, comment explique-t-il la contradiction entre ces propositions et les propos qu'il a tenus lundi?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Le député n'ignore pas—et je lui sais gré de sa question—que certaines mises au point s'imposent. Il sait sans doute que l'emploi et le nombre d'années-hommes sont bloqués dans les institutions gouvernementales. Le ministère des Postes fait partie des institutions gouvernementales, et à ce titre, il est soumis à cette politique. Autrement dit, on n'a pas étendu le service de livraison par facteurs aux nouveaux quartiers.

La première partie de la question du député ne porte pas expressément sur cette question, mais sur le rapport qui a fait l'objet de beaucoup de publicité. Ce rapport remonte au mois d'août de l'année dernière. Je tiens à préciser qu'il n'est nullement question pour l'instant de restreindre le moindre l'emploi de facteurs ou de réduire leurs effectifs dans le cadre des programmes existants.

M. Orlikow: Comment le ministre réussit-il à concilier ce qu'il vient de dire avec un des objectifs du comité consultatif, qui a déclaré ceci:

Il a été demandé au groupe de travail de faire une proposition touchant la distribution du courrier, qui offre une solution de rechange qui ne soit ni le système actuel de distribution à domicile et ni un système de distribution tous les deux jours.

Le comité parle aussi un peu plus loin de la mise à pied éventuelle de 3000 facteurs.

M. Blais: Le député devrait comprendre que dans une organisation comme les Postes, qui est dynamique et cherche toujours de nouvelles méthodes et de nouveaux moyens d'assurer un meilleur service à la population canadienne, on se base sur des études de ce genre pour prendre les décisions. C'est la raison d'être de l'étude mentionnée par le député. Nous avons pris des décisions à la mi-août l'année dernière. Je tiens à répéter ce que j'ai dit à Toronto samedi dernier; il n'est pas question de réduction du service de distribution du courrier. Je le répète, aucune mesure qui risque de toucher les facteurs ou toute autre catégorie d'employés du ministère ne sera prise par les Postes sans consulter au préalable les employés.

M. Orlikow: Étant donné que le ministre vient d'affirmer qu'il n'y aura pas de réduction de service, peut-il nous dire quand les dizaines de milliers de logements des nouveaux lotissements urbains du Canada, qui actuellement ne bénéficient pas du service de distribution de courrier à domicile, à cause de blocage de l'embauche, auront droit au même service que les autres citoyens?

[Français]

M. Blais: Monsieur le président, nous aimerions pouvoir fournir à tous les gens qui se trouvent dans ces nouvelles subdivisions les services à domicile le plus tôt possible. Malheureusement, comme le député le sait très bien, nous avons un déficit de plus de 550 millions de dollars pour l'année courante et, en plus de cela, nous faisons face au gel des dépenses du gouvernement, ce qui nous rend très difficile la tâche d'augmenter le personnel au sein du ministère des Postes.

Monsieur le président, j'invite tous les députés à exercer un peu de patience à cet égard afin que nous puissions, en effet,